



Info-GT



**VAUX-
SUR-
SURE**

**GT 6
05 juin 2013**

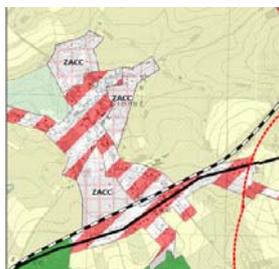
Dans ce numéro :

De quoi parle-t-on ce soir ?	1
Les constats mis en avant par le diagnostic	2
Ce que vous avez dit en matière de cadre de vie	3 et 4
L'aménagement du territoire	5
Le logement	6
La mobilité	7

THEME: Cadre de vie

De quoi parle-t-on ce soir?

Il est nécessaire **d'aménager le territoire**, c'est-à-dire, d'organiser le cadre de vie de la collectivité. C'est une thématique complexe car elle fait intervenir de nombreuses questions aussi bien le logement, le social, la démographie, l'économie... Pour que les hommes et les activités puissent coexister, les autorités publiques doivent donc décider comment aménager le territoire et lui permettre de se développer de façon cohérente.



De plus, les communes, pouvoir de proximité, sont directement intéressées par la mise en œuvre du droit **au logement**. En effet, toute politique de logement a des conséquences et résulte des interactions avec l'aménagement du territoire communal, sa composition sociale, son évolution démographique et son impact sur les finances locales de manière directe et indirecte.



Les villages sont également les héritiers d'un **patrimoine** à préserver (en photo ci-dessous: la Ferme du Monceau).



A l'heure des changements climatiques et des volontés de densifier l'habitat, la question de **la mobilité** prend une place cruciale pour l'avenir des zones rurales. Cette préoccupation est partagée par tous les territoires ruraux et des tentatives d'offre alternative se multiplient en Wallonie.

Trois grands enjeux vont conditionner l'évolution de la mobilité dans les prochaines années.

Tout d'abord, en toile de fond, il y a la crise environnementale liée aux changements climatiques.

Un deuxième enjeu qui va bousculer nos habitudes de mobilité est la fin du pétrole bon marché.

Enfin, le troisième grand enjeu auquel nous devons faire face est la croissance de la demande de mobilité, due aux facilités de déplacement offertes par la voiture et la dispersion des activités.

Face à ces enjeux, le Gouvernement wallon, à travers la déclaration de politique régionale, s'est fixé un programme

d'action ambitieux dont les trois axes résument l'objectif d'une « mobilité durable » :

✓Axe I : l'aménagement du territoire. Il s'agit de mettre en œuvre un aménagement du territoire qui tienne compte des défis de mobilité.

✓Axe II : la mobilité douce. Il s'agit de promouvoir et développer de manière significative la mobilité douce, à pied et à vélo, dont le potentiel est largement sous-exploité en Wallonie.



✓Axe III : les transports en commun et les offres de mobilité alternative. Il s'agit de positionner les transports en commun comme épine dorsale de la mobilité durable et de les articuler avec des offres complémentaires.

La mobilité, au même titre que la sécurité routière, est une préoccupation commune à tous: automobilistes, piétons, cyclistes, camionneurs, personnes à mobilité réduite... Chaque usager est, de près ou de loin, concerné, ce qui fait de cette thématique un enjeu important du cadre du vie.


SEMAINE DE LA MOBILITÉ
16-22 SEPT.

Les constats mis en avant par le diagnostic

DEVELOPPEMENT DES VILLAGES

- De manière générale, la Commune de Vaux-sur-Sûre dispose de **réserves foncières très importantes**, dont les **zones d'aménagement communal concerté** (plus de 45 hectares).
- Sur certains hameaux, **le plan de secteur permet de découpler le nombre de constructions**, ce qui entraînerait la perte des caractéristiques originales qui en font leur attrait.
- Le développement démographique engendre **une pression de plus en plus importante sur le territoire** avec une multiplication des nouvelles constructions. Dans la majorité des cas, aisées par la configuration du plan de secteur, elles se sont implantées en sortie de village entraînant un développement tentaculaire important le long des voies de communication. De plus, les caractéristiques des bâtisses, notamment l'implantation (systématisée par certains lotissements), les gabarits et les matériaux (diversité, non uniformité...) ont entraîné une rupture totale par rapport au noyau villageois. Dès lors, aujourd'hui, de nombreux villages sont déstructurés par de l'habitat récent mal ou peu intégré au contexte environnemental.
- Entre 2000 et 2011, **la superficie bâtie a augmenté de 25 %** à Vaux-sur-Sûre pour atteindre 351 ha en 2011 (surface cadastrée). La superficie résidentielle moyenne par habitant est de 431,20 m²/habitant en 2010 et on constate que **Vaux-sur-Sûre a du mal à limiter sa consommation d'espace résidentiel** (+ 6,87 % entre 2003 et 2010).
- Certaines réserves foncières présentent **des contraintes** topographiques, écologiques ou encore paysagères.

PATRIMOINE

- Le territoire communal de Vaux-sur-Sûre compte de nombreux villages et hameaux dont **les noyaux présentent généralement un intérêt particulier**. En effet, les caractéristiques traditionnelles des constructions y sont particulièrement marquées. La variété des implantations, les gabarits, les matériaux... permet de créer un espace-rue de qualité.
 - Ces villages présentent également **un caractère vert** avec de nombreux arbres et haies qui participent à leur structuration. Le plan de secteur a d'ailleurs inscrit plusieurs noyaux villageois en périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique.
- Les villages se caractérisent par **la présence d'un patrimoine de qualité** qu'il soit bâti ou non. Or, très peu d'éléments sont classés (4 sites bâtis sont classés) alors qu'ils mériteraient certainement cette reconnaissance (plus spécialement les arbres remarquables).
- Une septantaine de bâtiments sont repris à l'Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique dont plusieurs éléments du petit patrimoine.

LOGEMENT

- **Les logements sont de bonne qualité** et occupés par leur propriétaire.
- Les maisons d'habitation ont un prix équivalent à celui pratiqué en Région wallonne tandis que le prix des terrains à bâtir est encore relativement faible par rapport à la Région wallonne.
- On constate **une pression immobilière et foncière de plus en plus importante**.
- Si l'on considère les prospectives d'accroissement de la population à **l'aube 2025** de 6.650 habitants, **la création de 838 logements supplémentaires** sera nécessaire. La réserve foncière permet de construire 1.364 logements supplémentaires sur base de la densité bâtie actuelle.
- Quant aux logements proposés aux personnes plus démunies, on recense, un logement d'insertion, un logement de transit, une maison d'habitation à Morhet, sept maisons en bois pour les personnes de plus de 60 ans ou handicapées et 2 logements dans le cadre de l'ILA, peuvent accueillir six personnes chacun. Comme dans la plupart des communes rurales, **le nombre légal de logements sociaux n'est pas atteint** bien que la programme du logement 2012-2013 prévoit la construction d'au moins 9 nouveaux logements supplémentaires.

MOBILITE

- **Des initiatives locales de mobilité** sont disponibles à Vaux-sur-Sûre (A-Vaux Services, CSD Transports bénévoles, Croix-Rouge, Alteo...). A côté de cela, le covoiturage semble s'organiser à l'aveugle sur la commune.
- En termes de **mobilité douce**, des promenades ont été balisées sur la commune. Notons aussi la présence du Pré-RAVeL entre les villages de Villeroux et Hompré. Le projet du second Pré-RAVeL passe sur l'ancienne ligne vicinale 163 Bastogne-Libramont.
- Vaux-sur-Sûre ne possède **pas de Plan Communal de Mobilité (PCM)**.

Ce que vous avez dit en matière de cadre de vie

DEVELOPPEMENT DES VILLAGES

Dans certains villages, le plan de secteur (= le document qui détermine l'affectation des sols en Wallonie dont notamment les zones urbanisables) est « verrouillé ». Cela représente un danger pour l'évolution des villages (localisation et taille des zones à bâtir...). Le plan de secteur a généré et génère encore un développement des villages le long des voies d'accès aux villages. **Le développement en « pattes d'araignée » est perçu** pour certains **comme dommageable** (vie sociale, mobilité...) et il coûte cher (équipements, électricité, égouttage, trottoirs, luminaires...). La population préconise dès lors de commencer à combler les villages en construisant à proximité des centres.

Les participants estiment également que la N85 ne doit pas être le seul axe intéressant de la commune. Vaux-sur-Sûre n'est pas la N85! **Le potentiel foncier est un atout pour le développement des petits villages** (autres que Vaux-sur-Sûre et Sibret) qui jouissent par ailleurs d'une bonne accessibilité par la route. Cependant, il est demandé à **veiller à la préservation du caractère rural** des villages.

Certains estiment également que **les contraintes urbanistiques semblent incohérentes**, par manque de transparence, par absence de règles (ou trop au niveau notamment des matériaux), par dérogsations.

D'autres regrettent le peu d'outils dont la commune dispose en matière d'aménagement du territoire: pas de CCATM, pas de règlements spécifiques...

PATRIMOINE

Vaux-sur-Sûre dispose de nombreux témoins de petit patrimoine bâti tels chapelles, églises, potales, croix, fontaines, anciens cimetières... La population regrette pourtant le peu de diversité de ce patrimoine quasiment totalement religieux. Néanmoins, certains bâtiments sont classés voire classables aux yeux des participants.

Le patrimoine historique lié à la première guerre mondiale (14-18) est souvent occulté par l'importance de la seconde guerre (40-45) et par la proximité de Bastogne. Un lien entre ces deux événements est demandé.

Les habitants souhaitent qu'un **travail d'identification et de recherche historique** soit effectué au même titre que **l'entretien du patrimoine bâti existant**. Ils soutiennent également l'importance de **la sensibilisation** en la matière via des brochures ou une journée du patrimoine.

Enfin, le patrimoine naturel n'a pas été oublié. En effet, Vaux-sur-Sûre est le pays des mille sources et la population estime que **l'eau n'est pas assez valorisée**. Il manque de panneaux didactiques, de tables d'orientation... La qualité des paysages (Haut plateau ardennais et creusement de la Haute-Sûre) fait également partie à part entière du patrimoine de Vaux-sur-Sûre.

LOGEMENT

Accès aux logements et aux terrains pour les jeunes

Le contexte socio-économique compliqué (chômage, coût de la vie...) rend l'acquisition d'un terrain ou d'un logement particulièrement difficile pour les nombreux jeunes de la commune.

Pourtant, la population insiste sur le fait que le potentiel de développement dans les villages est important: il reste beaucoup de places à bâtir, mais **la rétention foncière est une problématique**. En effet, de nombreux terrains à bâtir dans les villages ne sont pas à vendre.

De plus, les participants constatent **le peu de logements publics sur la commune**, les bâtiments inoccupés depuis des années et la tendance de « main mise » des sociétés immobilières sur le marché par rapport à l'accès au logement.

Mixité sociale

Chacun estime qu'il y a de plus en plus besoin de diversité dans l'offre de logement. **Il faut des logements adaptés pour les aînés, les jeunes, les isolés, les familles monoparentales ou recomposées**. Des parcelles plus petites sont parfois mieux adaptées à ces différents types de ménages. Il y a également des besoins en appartements mais une attention toute particulière à leur bonne intégration au sein des villages devra être menée afin de conserver leur caractère rural (surtout pour les immeubles à appartements).

Enfin, les participants se sont attardés sur **les zones adaptées pour de grands lotissements** qui sont déjà équipées. Ces zones sont très intéressantes pour développer des projets permettant d'intégrer différents types de population. De plus, si ces lotissements sont bien équipés, ils peuvent avoir un intérêt écologique (ex.: assainissement des eaux, isolation, mitoyenneté).

Projets novateurs

On regrette **le peu d'initiatives** communales, collectives ou des sociétés immobilières pour développer **des projets novateurs en matière d'habitat** (autres modèles d'habitat, groupes de maisons mitoyennes...) **et/ou de production d'énergie**.

Logement et environnement

La population estime que certaines zones urbanisables sont en conflit avec la protection du milieu naturel comme, par exemple, l'urbanisation de terrains en zones Natura 2000.

Quant à la **requalification des anciens bâtiments agricoles**, cela représente un véritable challenge à Vaux-sur-Sûre au même titre que **l'isolation du bâti ancien** en général.



Ce que vous avez dit en matière de cadre de vie (suite)

MOBILITE

Le « tout à la voiture »

La question se pose à Vaux-sur-Sûre comme dans beaucoup de communes rurales: « Que fait-on lorsque l'on n'a pas de voiture? ». Tout le monde s'accorde à dire que ce n'est pas évident. Quelles sont les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle? Un changement de mentalité s'imposerait-il en matière de mobilité?

Les transports publics

D'une manière générale, c'est un **sentiment d'insatisfaction** des habitants qui se manifeste **par rapport aux transports en commun**.

Les services TEC semblent insuffisants et/ou de plus en plus inadaptés au milieu rural. En effet, certains villages ne sont pas suffisamment desservis; par ailleurs, certains bus roulent à vide. Notons tout de même que des initiatives telles que le Telbus ou le ramassage scolaire du TEC vers l'école la plus proche sont appréciés par les habitants de Vaux-sur-Sûre. Mais peut-on réellement compter sur **une amélioration des TEC en milieu rural?**

Quant à l'offre ferroviaire, certains s'inquiètent face à sa diminution constante. Il n'y a pas de liaison directe vers Liège ce qui cause un handicap pour les travailleurs et les étudiants. Pourtant, il ne faut pas négliger **l'opportunité de la gare de Neufchâteau**.

Accessibilité

La mobilité des personnes âgées est largement abordée. En effet, la raréfaction des services dans les villages fait naître le besoin d'un service de mobilité qui puisse être personnalisé pour aider les usagers précarisés. A Vaux-sur-Sûre, le système A-Vaux Service rencontre un vif succès auprès des personnes âgées, à tel point que l'idée d'étendre ce service à d'autre type de public apparaît. En effet, une initiative de type « taxi social » aussi bien pour les enfants, les jeunes ou encore les adultes pourrait s'envisager.

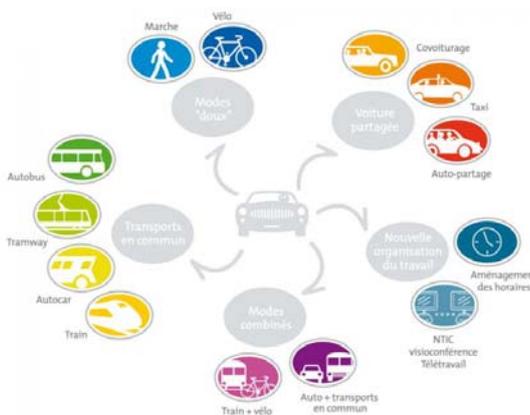
La problématique de la proximité des soins de santé est également une préoccupation importante pour les habitants de Vaux-sur-Sûre.

L'organisation de services mobiles, de commerces ambulants, voire même de services décentralisés a également été soulevée. Les services se déplaçant « vers la clientèle » fait souvent aujourd'hui partie du passé. Mais ces pratiques en perdition pourraient à nouveau être investiguées par les communes, avec évidemment quelques adaptations.

La mobilité scolaire

La problématique de la mobilité aux abords des écoles a été souvent citée autour de la table.

D'une manière générale, l'urbanisation croissante des villages implique



beaucoup de trafic notamment autour des écoles.

La population estime qu'un **Plan de Déplacement Scolaire** serait un bon outil à investiguer. Plusieurs pistes sont déjà évoquées: un lieu de ramassage centralisé, une deuxième implantation de garderie, le système de « pédibus » ou « vélibus ».

Le covoiturage

Le covoiturage a souvent été abordé également. Il existe à Vaux-sur-Sûre, mais pas de manière « organisée ». Le covoiturage apparaît comme une solution intéressante car c'est un moyen de déplacement très flexible, facilement mis en œuvre, avec un faible coût d'organisation. Il crée de la convivialité en multipliant les contacts entre les habitants, et l'environnement et le portefeuille des usagers en sortent gagnants.

Il s'agirait donc de **mettre en place un système de covoiturage organisé**, à tout le moins la mise à disposition d'infrastructures de parkings (notamment à la sortie de Cobreville,

près de l'autoroute), accompagné de campagnes de communication (site communal par exemple). Le système de covoiturage pourrait s'étendre au ramassage scolaire.

D'autres formules ont été abordées, comme la voiture partagée (carsharing), même si ce système semble être plus adapté au milieu urbain.

La solidarité organisée

Une solution aux problèmes de mobilité peut être tout simplement **l'entraide entre les mobiles et les moins mobiles**. La création d'un SEL (Système d'Echange Local) pourrait être une solution alternative, dans la mesure où toute une série de problématiques peut se régler sur base de l'échange de services.

La mobilité douce

Tout le monde s'accorde pour dire que **la mobilité douce doit être encouragée**.

La sécurisation des usagers lents semble être un des freins importants au développement de la mobilité douce. En effet, prendre son vélo ou aller à pied pour se rendre au commerce de proximité semblent

être des choix modaux pertinents et attractifs, mais à condition d'être en sécurité maximale. **Le manque de trottoirs et le développement de pistes cyclables** apparaissent être les solutions incontournables, à condition que tout le monde joue le jeu. En effet, il n'est pas rare de voir des voitures garées sur les trottoirs ou même aux abords des écoles.

On pointe donc un **manque d'infrastructures**: pistes cyclables, parkings vélos, trottoirs, cheminements piétons, RAVeL et chemins de liaison aussi bien pour le quotidien que pour les loisirs. Les initiatives type « Pédibus » ou « Vélibus » de ramassages scolaires groupés pourraient également s'envisager pour promouvoir la mobilité douce.

La Commune pourrait **montrer l'exemple et faire œuvre de pionnier** en encourageant son personnel à venir à vélo au travail, via une indemnisation par exemple. En poussant la réflexion à l'extrême, une image de marque pourrait être choisie: « Vaux-sur-Sûre, Commune vélo ».

Mots clé / Lignes de force de l'aménagement du territoire

Noyau d'habitat: *Urbaniser plus intensément les espaces les mieux situés exige d'être plus économe dans la gestion du territoire, de manière à ce qu'ils profitent au plus grand nombre. Il faut donc les densifier davantage (au moins deux fois plus qu'on ne le fait en général aujourd'hui). Il faut aussi y assurer une plus grande mixité fonctionnelle. Ainsi, les quartiers situés près des gares sont les lieux les plus appropriés.*

Mixité de l'aménagement: *Il est nécessaire de garder des espaces verts dans les centres construits avec des fonctions sociales, mais aussi des commerces, des services... De nouvelles formes architecturales peuvent voir le jour pour permettre de densifier les noyaux d'habitats.*

Habiter autrement en Wallonie: *L'urbanisation s'est fortement étalée sur le territoire depuis un demi siècle, depuis qu'il est devenu possible à chaque ménage de posséder au moins une voiture et de se déplacer à peu de frais sur de longues distances. Nombreux sont ceux dont le modèle idéal de l'habitat reste la villa à la campagne. Mais satisfaire ce rêve est coûteux. Il a des conséquences écologiques, économiques et sociales.*

Urbanisme de projet: *Il s'agit de passer d'un urbanisme de lois à une dynamique de projets, réconcilier le citoyen avec la ville, petite, moyenne et grande, en le sensibilisant à ses atouts, changer les regards en donnant des exemples de bonnes pratiques, se doter d'outils mieux adaptés pour gérer le territoire.*



Source : « Politique d'aménagement du territoire pour le 21e siècle » - Lignes de force

Exemples en matière d'aménagement du territoire

20 ANS D'URBANISME RÉFLÉCHI DANS LA COMMUNE D'ATTERT



En 1991, la Commune d'Attert adoptait le RGBSR (Règlement général sur les Bâtisses en Site rural) sur l'ensemble de son territoire. Vingt ans plus tard, les résultats de son application constante et nuancée sont visibles sur le terrain.



SOMME-LEUZE, LE CŒUR DU VILLAGE DE HEURE-EN-FAMENNE

Le cœur du village de Heure-en-Famenne a bénéficié d'une complète revitalisation (2006-2012) dans le cadre de son opération de développement rural.

L'aménagement d'espaces publics, la mise en place de jeux et d'installations sportives, la création de nouveaux logements et la construction d'une maison de village, tous ces projets participent à une même volonté de mise en valeur des patrimoines bâti et naturel.

De plus, la nouvelle composition de l'espace villageois répond à un objectif, parfois sous-estimé, de cohésion sociale et de pratique culturelle tout en contribuant à la cohérence et à la lisibilité du village.



Le logement: définitions importantes

L'habitat durable : habitat tendant vers un logement sain, accessible à tous et consommant peu d'énergie.

Logement décent : lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles.

Logement social : logement sur lequel une personne morale de droit public est titulaire de droits réels et destiné à l'habitation de ménages en état de précarité ou disposant de revenus modestes ou moyens lors de leur entrée dans les lieux.

Logement d'insertion : logement créé grâce à une subvention de la Région et destiné à l'hébergement de ménages en état de précarité (un bail de 3 ans minimum).

Logement de transit : logement créé

grâce à une subvention de la Région, destiné à l'hébergement temporaire de ménages en état de précarité ou de ménages privés de logement pour des motifs de force majeure (ne peut servir de logement au même ménage que pendant une période de 2 fois 6 mois maximum.)

Logement tremplin : logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré.

L'idée est de permettre aux jeunes de faire ainsi des économies et, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement.

Logement intergénérationnel : logements conçus et aménagés – par un pouvoir public – pour accueillir simultanément, des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment, l'échange de services.



Exemple de logement tremplin à Martelange

Source : - Code wallon du logement et de l'habitat durable
- Les cahiers de la FRW

Exemples en matière de logement



LA CITÉ BIOCLIMATIQUE DE MOUSCRON

En 2002, grâce à une subvention du programme FEDER, la ville de Mouscron initie le projet d'une **cité bioclimatique**.



Le projet baptisé **Elea** vise, par la construction de **60 logements à basse consommation en énergie**, à être exemplaire et reproductible. Il mêle écoconstruction expérimentale, aspects pédagogiques et pratiques d'écoconsommation.

L'objectif est de créer un modèle d'habitat à faible consommation énergétique, réalisé en matériaux écologiques et au caractère social marqué. **Une démarche participative** sera lancée pour la réalisation des espaces verts environnants.

Depuis 2011, l'asbl Elea dispose d'un **centre de formation** unique en Wallonie qui forme professionnels, artisans, demandeurs d'emploi aux nouvelles techniques d'écoconstruction.

Le pôle technologique Elea attire de nombreux visiteurs.

Source : *Projet ELEA / A.S.B.L. ELEA, rue du Plan Pignon, 33 à Mouscron / Contact : 056/845.177*

WAIMES, TERRAINS ET BÂTIMENTS DE LA SNCB À LA GARE

Waimes a décidé d'inscrire la réhabilitation d'un bâtiment inoccupé dans son PCDR.



Ainsi, elle a acquis le bâtiment désaffecté de l'ancienne gare et l'a réaffecté en deux appartements de 120 m² (logement tremplin ou à loyer modéré) et en locaux pour les jeunes.

Ce projet a permis une véritable revitalisation du site. Depuis lors, une gare TEC a été aménagée à proximité et des particuliers y ont ouvert un gîte de grande capacité.

L'acquisition du bâtiment a été réalisée en juillet 1993, tandis que les transformations ont eu lieu à partir de septembre 2001. L'acquisition et les transformations ont fait l'objet d'un subside de 80 % en développement rural.

Quelques alternatives à la voiture individuelle



Le Telbus :

Le Telbus permet de se déplacer entre deux villages ou vers le pôle le plus proche. Le service est à la demande et nécessite une réservation. La prise en charge se fait à domicile. L'offre est complémentaire aux lignes régulières.

Coût demandé : Tarif TEC zonal, réduction pour les groupes et droit d'accès pour les titres gratuits.

Covoit'Stop :

Covoit'Stop c'est :

- Un réseau d'utilisateurs responsables: tous les utilisateurs sont inscrits et ont signé une charte qu'ils s'engagent à respecter.
- Un système prévu pour des trajets ponctuels vers des destinations variées ou des trajets réguliers mais selon des horaires flexibles. Il ne nécessite pas d'arrangement préalable entre utilisateurs.
- Un complément idéal des transports publics : il permet de rejoindre facilement une gare ou un arrêt de bus.
- Un réseau d'arrêts qui sont des zones privilégiées pour pratiquer l'auto-stop.
- Un système économique, convivial et écologique.
- Un numéro de GSM auquel les utilisateurs peuvent envoyer un SMS avec le numéro de membre du piéton et de l'automobiliste quand ils pratiquent le COVOIT'STOP (recommandé aux moins de 18 ans).



Luxcovoiturage :

Luxcovoiturage est une plate-forme de covoiturage (site Internet) développée par la Province du Luxembourg et les communes de Habay, Léglise et Neufchateau.

Fonctionnement :

Cette initiative s'adresse à un très large public avec ou sans véhicule: demandeurs d'emploi, personnes en formation (en journée comme en soirée), travailleurs transfrontaliers. Le service est disponible aussi pour le travail ou pour les loisirs.

En trois clics, une base de données des offres et des demandes de trajet continuellement remises à jour est accessible.

Si une annonce vous intéresse, vous pouvez contacter directement la personne concernée, après vous être inscrit comme membre via le site.

Une fois devenu membre, vous pourrez aussi déposer une ou plusieurs annonces, que vous soyez conducteurs ou passagers.

Locomobile :

Locomobile est un service de taxi social développé par la Province du Luxembourg. Cette société coopérative agréée Entreprise d'Insertion offre des trajets courts pour les personnes âgées, malades, précarisées, envoyées par les CPAS, hôpitaux, OISP, etc. Locomobile travaille avec un Call center (0800) organisé (et tenu par Damier) qui analyse la demande et trouve le moyen de transport le plus adapté en accord avec la personne (tout en essayant de privilégier les transports publics).



Projet « Synergie mobilité » du GAL RoMaNa :

Ce projet vise à favoriser la mobilité douce (déplacements à pied ou à vélo) sur le territoire du GAL en toute sécurité. Une attention particulière est portée sur le public scolaire (encadrement, formation, etc.). C'est en collaboration avec l'ASBL Pro Vélo que le GAL a développé une formation de trois jours dans les classes de cinquième primaire dont le but est d'apprendre à être autonomes dans la circulation.

Opération de développement rural de la Commune de Vaux-sur-Sûre



Administration communale de Vaux-sur-Sûre

Chaussée de Neufchâteau 36
6640 VAUX-SUR-SURE
Tel : 061 25 00 00



Fondation rurale de Wallonie

Rue de France, 19A
6730 Tintigny

Agent de développement
- Emilie DUBOIS
- Stéphane GUEBEN
Tel : 063 440 202
Fax : 063 440 209



Bureau d'études SPRL LACASSE-MONFORT

Carine MARQUET, auteur de programme
Thier del Preux I à 4990, LIERNEUX
Tel : 080 418 681
Fax : 080 418 119

Pour en savoir plus...

- Le Programme wallon de Développement Rural 2007-2013
[Télécharger le document](#)
- Réseau wallon de Développement Rural
[Télécharger le document](#)
- Aménagement du territoire urbanisme et patrimoine - Les principaux outils (FRW)
[Télécharger le document](#)
- « Politique d'aménagement du territoire pour le 21ème siècle - ligne de force »
[Télécharger le document](#)
- Code wallon du logement et de l'habitat durable
[Télécharger le document](#)
- Les Cahiers de la Fondation rurale de Wallonie (www.frw.be)
n°2 - Le logement "tremplin" [Télécharger le document](#)
n°3 - Le logement intergénérationnel [Télécharger le document](#)
- Déclaration de politique régionale wallonne
[Télécharger le document](#)
- Focus sur la commune, UVCW
[Télécharger le document](#)
- Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, n°8 Les espaces publics villageois, Fondation Rurale de Wallonie – Janvier 2009
[Télécharger le document](#)
- Portail de la mobilité en Région wallonne
[Télécharger le document](#)
- Plan d'action en matière de mobilité de la Province du Luxembourg
[Télécharger le document](#)
- Rapport "La mobilité rurale alternative en Wallonie"
[Télécharger le document](#)

Retrouvez-nous sur
le Web :
BLOG
www.pcdr-vaux-sur-sure.be

Rappel du calendrier

- **Lundi 06 mai - Agriculture**
(exploitations, environnement, terres agricoles, diversifications et ventes, potentiel énergétique...)
- **Mercredi 15 mai - Sécurité routière**
- **Mardi 21 mai - Energie**
(à l'échelle de la Commune, à l'échelle des ménages, énergies renouvelables...)
- **Jeudi 23 mai - Grandir et s'épanouir**
(enfance, jeunesse, vie associative)
- **Jeudi 30 mai - Environnement**
(eau, biodiversité, forêt, prairies, haies, pollutions...)
- **Mercredi 05 juin - Cadre de vie**
(logement, développement des villages, patrimoine, mobilité douce)
- **Jeudi 13 juin - Economie**
(économie, emploi, commerce, tourisme...)
- **Jeudi 20 juin - Vieillir et s'épanouir**
(aînés, maintien à domicile, logement, santé...)